



AGRIPLUi

Atelier 4/4 : le règlement et le zonage

16 juin 2017
22 rue Joubert
75009 Paris
Voir plan d'accès au verso

Programme :

9h00

Accueil

9h45

Ouverture par le grand témoin de la journée : Rémy GUYOT, Vice-président Saint-Etienne Métropole en charge de l'agriculture et de l'économie agricole.

10h00 - 12h30

Refonte de l'urbanisme et modernisation du PLU(i). Alexandra COCQUIERE (Juriste, IAU Ile-de-France).

Echange avec la salle

Le PLUi de Bordeaux Métropole. Vincent SCHOENMAKERS (Urbaniste, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine)

Echange avec la salle

12h30 - 13h30

Pause déjeuner

13h30 - 16h00

La révision du PLU d'Auxerre Jean-Baptiste AUSTRUY (Géographe, chargé d'étude Agence Espace Ville)

Echange avec la salle

Le PLUi de Rennes Métropole. Jean-Paul CALVEZ (Urbaniste, référent thématique urbanisme et agriculture à Rennes Métropole)

Echange avec la salle

16h00

Clôture

Accès

TERRES EN VILLES (Bureaux parisiens) :
22 rue Joubert, 75009 Paris
Tel : 01 40 41 84 12



Inscriptions

Par mail ou téléphone :
Marc Nielsen
marc.nielsen@terresenvilles.org
01 40 41 84 12

Déjeuner

Un déjeuner sera servi sur place pour ceux qui le souhaitent (25 euro).
Merci de le préciser lors de votre inscription.

AgriPLUi c'est quoi ?

Le projet AgriPLUi de Terres en villes vise à explorer la place de l'agriculture dans le processus d'élaboration des PLUi au travers de l'organisation de 4 ateliers où des territoires viennent présenter leur démarche. Le premier atelier a porté sur les atouts du PLUi pour l'agriculture. L'atelier 2 a éclairé sur la façon dont on peut diagnostiquer l'agriculture sur le territoire tandis que l'atelier 3 était consacré au projet de PLUi. Ce quatrième atelier sera l'occasion de se pencher sur **le règlement**. On tentera dès lors d'éclairer sur les façons de traduire les constats et orientations stratégiques en des termes réglementaires. Comment élaborer un règlement qui soit à la fois souple, clair et cohérent ? Quelle utilisation peut-on faire de la boîte à outils PLUi (indices, OAP, plans de secteur...) ? Comment articuler le règlement avec les autres documents à portée réglementaire (PAEN...) ?

Dans le même esprit que les ateliers précédents, une large place sera faite à **l'échange entre participants** puisqu'il s'agira de se pencher sur des questionnements concrets et des retours d'expériences formulés par des territoires.